

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES POUR LA FUSION-ABSORPTION

Conformément à la disposition votée en Assemblée Générale du 4 mars 2017, les Présidents des Associations de la Ligue sont convoqués en Assemblée Générale le :

Samedi 2 décembre 2017 à 10H00

Maison des Jeunes et de la Culture
25 rue Marat
11200 LEZIGNAN-CORBIERES



Chaque Association délègue à l'Assemblée Générale, soit son président, soit un représentant muni d'un pouvoir signé du président (***rappel : la totalité de la caution n'est remboursée que si le représentant est licencié au club qu'il représente***).

Le vote par procuration est admis pour les associations qui n'appartiennent pas au département où se déroule l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le délégué d'une association ne peut représenter que des associations du département où se trouve le siège social de sa propre association, dans la limite de trois associations, la sienne non comprise.

Les délégués des associations doivent avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques, et être licenciés pour l'association qu'ils représentent.

Chaque association dispose du nombre de voix déterminé par le barème figurant à l'article 5.3 des statuts de la Ligue.

(Le nombre des licences prises en compte correspond aux **licences validées au 30/06/2017**).

Les nouvelles associations créées en 2017/2018 bénéficient d'une voix.

Déroulement de la journée :

10H00	Pointage des Présidents de clubs ou représentants avec pouvoir
10H30	Ouverture
	Déroulement (<i>voir ordre du jour au verso</i>)
12H00	Clôture

ASSEMBLEE GENERALE ORDRE DU JOUR

- 10H00 Pointage des délégués**
- 10H30 Ouverture de la séance**
Vote du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2017
- 10H45 Rapport financier au 30 juin 2017 et vote**
- 11H00 Vote de la fusion-absorption et approbation du projet de traité de fusion**
- 11H15 Informations relatives à la nouvelle Ligue d'Occitanie**
- la nouvelle gouvernance
- l'Assemblée Générale électorale de l'après-midi
- questions diverses
- 12H00 Clôture de l'Assemblée Générale**